

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN, le 26 novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Auzelles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Marie-Laure NUNES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 novembre 2021.

Nombre de conseillers : - en exercice : 10 - présents : 10 - votants : 10

PRESENTS : Mme NUNES, Maire – Mme ARCHENY, Adjointe - Mme CALVÉ – M. CHARFOULET – M. DAUPHIN – M. EYMERÉ - Mme JUILLE – M. MORDIER - Mme PELLET – Mme ROSSI.

SECRETARE DE SEANCE : M. EYMERÉ.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 octobre 2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 15 octobre 2021.

2. Information du Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil Municipal.

T1 gauche : 30 octobre 2021, départ de Mme Solange MENUT.

3. ELECTION D'UN ADJOINT

Madame le Maire informe de la démission, pour convenances personnelles, de M. Pascal FOULHOUX de son mandat d'adjoint et de conseiller municipal. Cette démission a été acceptée par M. le Préfet. Elle remercie M. Pascal FOULHOUX de son engagement pour la commune, en tant que conseiller municipal depuis 2008 et en tant qu'adjoint depuis 2014.

Il est donc nécessaire de procéder à l'élection d'un second adjoint.
Seul candidat, M. Jean-Luc CHARFOULET est élu à l'unanimité.

4. INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les articles L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, fixent les taux maximum des indemnités allouées aux Maires et aux Adjointes ;

Que, pour les communes de moins de 500 habitants, l'indemnité maximale pour l'exercice des fonctions du Maire représente 25.5 % de la valeur de l'indice brut maximal de la grille de la fonction publique et que celle des Adjointes est égale à 9.9 % de la valeur de l'indice brut maximal de la grille de la fonction publique ;

Lui demande de bien vouloir fixer l'indemnité du Maire et des deux Adjointes à compter du 1^{er} décembre 2021.

Après délibération, le Conseil Municipal, compte tenu de l'augmentation des prix des carburants, à l'unanimité, décide de modifier les indemnités votées précédemment, à savoir :

- Mme NUNES Marie-Laure, Maire : 18.7 % de la valeur de l'indice brut maximal,
- Mme ARCHENY Danièle, 1^{er} Adjoint : 7.5 % de la valeur de l'indice brut maximal,
- M. CHARFOULET Jean-Luc, 2^{ème} Adjoint : 7.5 % de la valeur de l'indice brut maximal

5. DELEGUE AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BAS-LIVRADOIS

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la démission de M. Pascal FOULHOUX, il est nécessaire de désigner, au scrutin secret et à la majorité absolue des voix, un délégué de la commune au Comité Syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (S.I.A.E.P.) DU BAS-LIVRADOIS auquel elle adhère.

Est élue, à l'unanimité :

- Mme ROSSI Emilie, conseillère municipale, domiciliée 149, Chemin de Cavet à Auzelles.

6. DESIGNATION D'UN REFERENT POUR LA COMMISSION DES TRAVAUX

Suite à la démission de M. Pascal FOULHOUX, M. Jean-Luc CHARFOULET est désigné référent de la commission des travaux.

7. ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT

Le conseil municipal décide de procéder, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Sont ainsi déclarés élus, pour faire partie, avec Madame le Maire, présidente de droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent :

Membres titulaires :

Mme Danièle ARCHENY, M. Jean-Luc CHARFOULET, M. Pierre MORDIER

Membres suppléants :

Mme Marie-Jeanne CALVÉ, Mme Eléonore PELLET, M. Pascal DAUPHIN.

8. DESIGNATION DE SUPPLEANTS AU RESPONSABLE DU MARCHE DE PRODUCTEURS ET D'ARTISANS LOCAUX.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, suite à la démission de M. Pascal FOULHOUX, de désigner des suppléants, à M. Pascal DAUPHIN, responsable du marché de producteurs et d'artisans locaux du vendredi soir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- désigne Mme CALVÉ Marie-Jeanne et M. Pierre MORDIER, suppléants au responsable du marché de producteurs et d'artisans locaux du vendredi soir.

9. APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2022 POUR LES FORÊTS RELEVANT DU REGIME FORESTIER.

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2022 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier.

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2022, les destinations suivantes :

	Parcelle n°	Surface à parcourir (ha)	Nature de la coupe	Proposition
Ailloux et autres	3 U	9.49	Irrégulière	Sur pied
Besset-Bas	1	1	Eclaircie 1	Sur pied
Chassagne-Buisson	8 A	4.56	Amélioration	Sur pied
Fontanas la Guesle	B U	4.10	Irrégulière	Sur pied
Fontanas la Guesle	C U	1.19	Eclaircie 3	Sur pied
La Vaisse	F U	5.26	Irrégulière	Sur pied

Après délibération, avec l'abstention de Mme JUILLE, membre de la section du Besset-Bas, le conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

10. TARIF DE LOCATION DES GARAGES COMMUNAUX.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de réviser, à compter du 1^{er} janvier 2022, le tarif de location des garages communaux. Elle demande au Conseil Municipal de fixer le prix de ces locations.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :

- de fixer le loyer mensuel de chacun des garages à 30 €, toutes charges comprises, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Celui-ci sera révisé ultérieurement par décision du Conseil Municipal

11. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE DE SAINT-DIER-D'Auvergne.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Saint-Dier d'Auvergne propose un avenant à la convention concernant la participation aux frais de fonctionnement de l'école primaire de Saint-Dier d'Auvergne pour les exercices budgétaires 2019 et 2020. Elle concerne les élèves domiciliés sur son territoire et effectivement présent à l'école primaire de Saint-Dier d'Auvergne lors de la rentrée scolaire précédent le 1^{er} janvier de l'exercice budgétaire considéré.

Cet avenant proroge cette convention pour 2021, sur les mêmes bases que précédemment, en accord avec les maires des communes concernées, soit une participation, qui s'élève à 750 € par enfant et par an, qui sera due pour l'exercice budgétaire 2021.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école primaire de Saint-Dier d'Auvergne pour l'année **2021**, pour la somme de **750 € par enfant et par an**.

12. TRAVAUX DE VOIRIE DES COMMUNES – DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME 2022 DE LA DETR.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'avant-projet des travaux de voirie - Programme 2022, établi par le maître d'œuvre, M. PERRUFFEL.

Ces travaux concernent l'aménagement et la réfection de la voie communale n°8 « La Grifolle », de la voie communale n°27 « La Station », et de la voie communale n°27 « Le Bourg », pour un montant prévisionnel de **28 049 € H.T.**

Ces travaux peuvent être subventionnés par la D.E.T.R à hauteur de 30 % (8 414.70 €) et par le F.I.C. du Conseil Départemental à hauteur de 25%, assorti d'un coefficient départemental de solidarité de 0.98 % (6 872 €).

Le programme pour les prochaines années, concernera les chemins de la Fontanne, la Fougère, le Jaladis et le chemin des Puys.

13. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE PREMIERE CLASSE.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal, suite à un changement de grade, de créer, à compter du 1^{er} janvier 2022, un poste d'adjoint technique principal de première classe, à temps complet, soit d'une durée hebdomadaire de 35 heures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un poste d'adjoint technique principal de première classe, à temps complet, soit d'une durée hebdomadaire de 35 heures, à compter du 1^{er} janvier 2022.

14. MEDECINE DU TRAVAIL

L'A.I.S.T. (Association Interprofessionnelle de Santé au Travail) ne travaillant plus avec les structures publiques à partir du 1^{er} janvier 2022, le Conseil décide d'adhérer à l'ensemble des missions relatives à la santé et sécurité au travail exercées par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme.

15. QUESTIONS DIVERSES

- Ecole de St Dier : accord d'une subvention de 30 € pour voyage scolaire (1 enfant) qui sera prévue au budget 2022.
- Adressage : choix des coloris des plaques (écriture crème sur fond bordeaux)
- Colis de Noël : fournis par les producteurs du marché d'une valeur de 30 €. Ils seront récupérés par les conseillers au marché de Noël du 10 décembre.
- Carte de vœux : proposition graphique de Marie-Paule DAUPHIN, impression par la commune.
- PLUI : le pastillage des bâtiments agricoles est à faire avant le 13 décembre.
- Commission ventes de sectionaux : deux réunions de travail ont eu lieu pour étudier les contraintes et les critères (présence de réseaux, distance par rapport à la chaussée, servitudes...). Un vote sera organisé dans chaque section. L'accord de 100% des suffrages exprimés sera nécessaire.
- Commission patrimoine, environnement et culture :
 - recensement en cours, en lien avec la COCOM, du petit patrimoine par 4 habitants (Christian COMONT, Benoit CONVERS, Daniel COUPAT et Jean MOINARD).
 - Les jardinières du Bourg ont été rassemblées. Des annuelles y seront plantées au printemps.
 - Natura 2000 : diminution du nombre de chauves-souris présentes.
 - Presbytère : réunion le 30 novembre avec l'atelier d'urbanisme du Parc qui fera des propositions.
 - Un chantier participatif sera organisé au printemps.
- Commission agricole : une réunion est prévue le 16 décembre (état des lieux, échanges de parcelles, abattoir d'Ambert...)
- Commission accueil, animation et vie associative : réunion en septembre avec les présidents d'associations. Il en ressort un esprit de solidarité entre associations qui ont convenu de s'entraider en fonction des besoins.
- Ecole de Cunlhat : les maires s'opposent au projet de R.P.I. (Regroupement Pédagogique Intercommunal) entre les écoles de Cunlhat, la Chapelle-Agnon et Tours-sur-Meymont.
- Vœux et accueil des nouveaux habitants, dimanche 30 janvier, à 15h, à la salle des fêtes.

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 22 heures.

Affiché à la porte de la Mairie, le 14 décembre 2021.

Le Maire,



Marie-Laure NUNES.